

# LA RÉVOLUTION POLITIQUE ET SOCIALE

Rédacteur en chef Gérant : JEAN-JACQUES DANDURAN.



## NOTRE BUT ?

*La République démocratique et sociale universelle.*  
*Nous irons droit au but.*

## QUE SE PASSE-T-IL ? OÙ ALLONS-NOUS ?

Paris veut vaincre, Paris vaincra. Il combat pour le droit, et il a la force.

Et sa victoire sera prompte si la Commune, obéissant à l'exigence de la situation, se montre à la hauteur de son mandat en entrant enfin dans la voie révolutionnaire.

Toute initiative lui étant laissée, toute responsabilité doit lui incomber. Que la Commune se consulte alors : si elle ne se sent pas la force d'organiser la victoire, elle doit sur l'heure résigner son mandat. En cette suprême occurrence, le peuple avisera vite et bien.

Nous touchons à des événements où toute hésitation est crime.

Que chacun ait donc le courage, la probité du devoir.

Quand nous avons tant besoin d'unité, la division la plus désastreuse éclate. Quand l'action devait être centralisée pour être forte, elle s'éparpille en propageant les rumeurs les plus sinistres, en nous dévoilant les plus grands dangers !

Que devons-nous redouter ? On doit nous le dire.

Y a-t-il des coupables ou des incapables ? des ambitieux menaçant notre liberté ou des gouvernants à idées étroites ne sachant pas commander et ne voulant pas obéir ?

Osons le dire, quelque opposé que nous soyions à la dictature, surtout à la dictature militaire. Dans les crises suprêmes, l'autorité doit être conférée aux plus capables, aux citoyens les plus résolus. Comité de salut public, dictature individuelle ou collective, civile ou militaire, qu'importe ? On ne doit voir, nous ne voyons que le salut.

Ils seraient bien coupables devant l'histoire et devant leurs contemporains les hommes qui, investis d'un pouvoir sans limites, ne sauraient pas utiliser, au profit de notre cause, le dévouement, l'abnégation, l'héroïsme de tant de citoyens qui, s'attachant aux saintes affections de la famille, vont stoïquement au devoir les appelle, au combat, à la mort.

Que nos gouvernants y réfléchissent ; une grande responsabilité pèse sur eux.

Nous leur avons confié le sort de la République ; nous trouvons qu'ils usent de trop de modération envers les misérables qui veulent la renverser.

Nous n'essayons pas ici des récriminations inutiles, des menaces injurieuses. Nous avons de sincères amis dans la Commune, et les membres que nous ne connaissons pas sont, jusqu'à preuve contraire, dignes de notre respect.

Mais, encore une fois, il faut que cette Commune s'engage, s'attache, se compromette, si l'on peut ainsi dire. Quand on met le pied dans la révolution il faut que la tête y passe, disait Danton. Brûlez vos vaisseaux, dirions-nous. Quand il n'y a de retraite possible pour personne, tout le monde combat jusqu'à la mort. A ces résolutions la victoire est assurée.

Les signes de deuil sont nombreux dans notre héroïque Paris. Tant et de si grands sacrifices ne doivent pas rester stériles.

Aux lamentables hécatombes ajoutons s'il le faut, d'autres hécatombes. Paris veut vaincre, et Paris vaincra, parce que, à défaut de la Commune, chaque citoyen, rendu à son initiative révolutionnaire, userait des terribles moyens de destruction que la science nous offre et dont la cruauté systématique de nos

implacables ennemis n'a que trop et depuis longtemps rendu l'emploi nécessaire.

Paris défie les stipendiés, les lâches et les traîtres, parce que Paris veut vaincre et peut vaincre ; mais notre loyauté attribuée à la crainte, au manque de foi dans le succès final encourage les menées, les lâchetés et les trahisons dont la Commune semblait ignorer l'existence et les dangers.

Le Comité de Salut public averti, par les événements, doit prouver sans retard sa force et sa résolution.

Jean-Jacques DANDURAN

## SIMPLE QUESTION

Nous demandons à la Commune ce que signifie la perquisition faite vendredi dernier à la Banque de France ?

Ce que signifie l'apposition des scellés sur les livres de caisse de la Société générale, l'appareil militaire qui entoure cet établissement ?

Si la Commune veut se renseigner sur la situation financière de certains individus dans ces Banques, notre devoir est de garder le silence.

Mais nous recommandons à la Commune de se rappeler que la Banque de France et la Société générale sont des institutions privées, et que cela l'oblige à beaucoup de circonspection.

## SITUATION FINANCIÈRE

Voilà bientôt deux mois que la Commune siège à l'Hôtel-de-Ville ; je laisserai à d'autres le soin de juger sa politique, me réservant seulement l'examen de ses actes financiers.

Tout d'abord, il faut bien le reconnaître, la nouvelle municipalité s'est heurtée à des besoins d'argent très pressants, mais cela ne devait pas l'empêcher d'élaborer la situation financière de Paris.

Qu'a-t-elle fait ?  
1° Une loi sur les loyers, loi tout à fait incomplète, puisqu'il reste à statuer sur la situation qui devra être faite aux porteurs de garanties hypothécaires. Une solution définitive eût été préférable ;

2° Une loi sur les échéances, plutôt gouvernementale que municipale favorisant le petit commerce seulement.

Nous reviendrons plus tard sur les conséquences de cette loi vis à vis du haut commerce. Dans la discussion, on a semblé oublier que les grandes affaires sont internationales, et que le crédit était la base fondamentale de tout trafic.

3° Une longue discussion sur les Monts-de-Piété, aboutissant à faire délivrer gratuitement, aux frais du trésor de la Commune, tous les engagements au-dessous de vingt francs.

Voilà le bilan des actes financiers de la Commune.

Il est bien loin de notre pensée de vouloir lui faire la guerre ; nous acceptons au contraire du fond de l'âme le principe fondamental de la Commune de Paris, le seul à nos yeux qui puisse jamais relever la France de l'abîme où elle est plongée. Nous n'envisagerons que les hommes qui loin de s'être montrés à la hauteur de la situation, n'ont fait voir jusqu'à présent qu'hésitation et faiblesse.

Entrons dans la question.

Dès le début, les recettes nécessaires à Paris étant presque assurées par la rentrée des octrois et les avances que la Banque de France voulait bien faire contre garanties, il fallait sans perdre une minute, présenter les désastres du passé et proposer un plan de mesures énergiques pour sauvegarder l'avenir.

Au lieu de cela, on essaie de faire rentrer les contributions directes et autres, votées ou décrétées sous les régimes de l'homme de Sedan ou des avocassiers du 4 septembre, et par contre, on ne tient aucun compte des obligations contractées par ces gouvernements, puisque la Ville ne paie aucun coupon, et que les tirages des obligations pour le remboursement des emprunts ne se font plus.

La révolution communale et sociale du 18 mars devait avoir pour base, avant tout, l'égalité, et il était de son devoir de donner aux Parisiens quelques explications sérieuses sur tous les monopoles donnés à foison par Haussmann, moyennant pots de vins innombrables. A cet égard encore, néant complet.

Était-il donc bien difficile d'exposer franchement ces questions au public et de lui indiquer les moyens de sortir de la position désastreuse faite à la Ville de Paris par les ignobles gouvernements que la France lui a fait subir ?

Il doit être cependant bien facile de découvrir dans les papiers de l'Hôtel-de-Ville les traités scandaleux passés entre le préfet Haussmann ou ses nombreux hommes de paille, soit pour l'expropriation de certains quartiers, soit avec des sociétés financières pour l'exécution des nombreux travaux dits d'utilité publique, ou bien les traces des nombreuses commissions payées pour avances de fonds à la Ville ou pour garanties de ses emprunts.

La question des octrois qui était déjà discutée et presque arrivée à maturité sous l'empire, devait être traitée immédiatement et supprimée complètement, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1872, ou avant même si faire se pouvait.

La question des patentes enfin. Était-il rien de plus simple à résoudre ? La liberté la plus complète ne doit-elle pas être laissée dans la Commune, au marchand d'allumettes comme au banquier, au boursicotier comme au chiffonnier ?

La liberté toujours envers et contre tous. Paris libre, complètement libre à l'entrée, à la sortie, dedans. En un mot, l'homme doit être son maître partout.

Maintenant la grosse affaire : la voie ; on va nous dire, c'est très-bien d'exonérer la ville de Paris des droits d'octroi, patentes, cote personnelle et mobilière, impôts de portes et fenêtres, etc., etc., mais par quoi remplacerez-vous ces impôts ? Car il faudra toujours bien payer des frais très-importants pour l'entretien de la ville, la marche des services et la quote-part des redevances qui seront dues au gouvernement central.

Eh bien ! nous répondrons, nous remplacerons tous ces droits qui rappellent l'asservissement de l'homme par un impôt unique basé sur le revenu.

On nous objectera encore avec raison la difficulté et les fraudes qui se produiront dans les déclarations. Mais parce que la perception de cette taxe pourra éprouver de grandes difficultés, au début sera-t-elle pour cela impossible ? non, mille fois non ! et nous examinerons cette question à fond dans un prochain article.

Maintenant abordons la question du passé, c'est-à-dire les dettes actuelles de la Ville de Paris.

Généralement quand un individu emprunte, il contracte lui-même une obligation de rembourser à son prêteur.

Dans le cas qui nous occupe, que s'est-il passé ?

Avait-on le droit de donner à la capitale du monde un tuteur, et pour tuteur, un sénateur assisté d'une commission municipale de quatre-vingt membres, et d'une autre commission départementale composée du même nombre de nullités ? Le tout choisi soigneusement par le maître pour être dociles à ses vœux, décréter toutes les fantaisies : emprunts, expropriations, etc., etc., sous peine d'être renvoyés comme des petits garçons ?

Assisté de ces commissions serviles, le sénateur en question a pu s'en donner à cœur joie comme on dit, et rompre son personnel à subir la moindre de ses fantaisies. Et par dessus cela quand 3, 4 et même 500 millions étaient dépensés, le potentat de l'Hôtel-de-Ville convoquait sa domesticité et faisait préparer un projet d'emprunt à soumettre au Conseil d'Etat, composé de domestiques un peu mieux galonnés qui donnaient toujours leur approbation ; à quel prix ? nous n'en savons ; rien mais en somme le projet d'emprunt arrivait par les mains de l'excellence ministre d'Etat devant le Corps législatif.

Celui-ci votait, et la farce se terminait là : on se quittait et l'on se disait presque à bientôt.

Voilà la comédie que nous avons vu se dérouler sous nos yeux pendant vingt malheureuses années. Est-ce croyable, même aujourd'hui ? On en est réduit à se demander si l'on est bien éveillé ou si l'on est encore sous le coup d'un affreux cauchemar.

Nous envisagerons dans notre prochain numéro la responsabilité pécuniaire qui suivant nous doit atteindre tous les délinquants de nos deniers communaux.

(A suivre.)

ERNEST.

## LES BARRICADES

Sous ce titre, le *Vengeur* publiait dans son numéro d'hier un article de citoyen Bellivier que nous aurions été heureux de reproduire si l'exiguïté de notre modeste spécimen l'eût permis.

Nous souhaitons que la Commission des barricades prenne en sérieuse considération les conseils qu'on lui donne.

La science doit aujourd'hui sinon remplacer du moins ménager le courage.

Dans tous les cas, il est sage de se mettre à l'abri des surprises longuement méditées et préparées par les prussiens de Versailles et les stipendiés de l'intérieur.

L'espionnage et les trahisons étant l'unique force des monarchies, les ruraux ont voulu augmenter cette force en volant hier vingt millions pour rémunérer les traîtres qui n'attendent peut-être qu'un signal pour prendre les républicains entre deux feux.

Garantissons-nous d'abord contre les surprises du dehors, cela nous permettra de surveiller un peu plus et mieux les coquins et les coquines qui vont et viennent chaque jour de Paris à Versailles.

## INSTRUCTION

Toute œuvre humaine s'appuie sur des bases, sur des principes qui se formulent. Le groupement d'individus, la formation d'une nation s'opèrent également en vertu de règles primordiales déterminées.

Mais il ne s'ensuit pas que les formules et les règles, bien que reproduisant des principes inaltérables, ne puissent elles-mêmes subir des changements. Il est au contraire tout naturel que suivant la marche du progrès, l'expression, la traduction de l'idée mère se modifient et se complètent en raison des besoins nouveaux, du milieu dans lequel elles se sont produites.

Ainsi, les principes de droit naturel et politique, que les hommes du Tiers-Etat proclamèrent en 1789, sont inaliénables, imprescriptibles, et cependant il existe dans l'ensemble de leur traduction des lacunes sérieuses dont l'influence sur le sort de la France a été des plus graves.

Pour n'en citer qu'une seule, nous parlerons du droit qu'a tout être faisant partie d'un groupe social d'être instruit et éclairé par le groupe, c'est-à-dire de la nécessité absolue, de l'instruction gratuite et obligatoire, pour tous les citoyens.

Il ne suffit donc pas, chaque fois que le pays suivant sa voie révolutionnaire éprouve une commotion qui substitue un pouvoir à un autre ; il ne suffit pas, disons-nous, de rappeler que l'on veut maintenir et pratiquer les grandes vérités, mises au jour par la première période de notre Révolution. Il importe plutôt de se reporter au sens, à la pensée génératrice des écrits et de chercher à les raviver en leur donnant une forme en harmonie avec le mouvement qui s'opère.

C'est ce qu'on a nommé faire une constitution, c'est-à-dire établir le pacte qui fixe la part de liberté et de dévouement que chaque membre doit apporter à l'institution. Une logique invincible pousse tout gouvernement nouveau à la promulgation d'une constitution, pour que, de même qu'il serait difficile de comprendre une entreprise commerciale, faite par divers individus, dans laquelle les intérêts et le concours de ces individus ne fussent pas arrêtés et précisés nettement à l'avance ; de même l'esprit se refuse à admettre qu'une nation réunissant des millions de familles, soit moins favorisée que la plus mince société industrielle.

Pourtant il nous est donné d'assister à ce spectacle étrange, de la France livrée à deux gouvernements, dont ni l'un ni l'autre ait affirmé son programme, et de voir que ni l'un ni l'autre ne se soit hâté de sortir du vague et de la phraseologie, en émettant un contrat social, et surtout en le pratiquant immédiatement.

Que ceux qui siègent à Versailles (gens dont les sympathies pour la République et l'émancipation intellectuelle des Républicains, demeurent pour nous fortement douteuses) ne se soient pas encore prononcés, cela ne nous surprend guère. Leur inaction peut être un calcul et répondre à des projets occultes. Mais que la Commune de Paris qui agit sans arrière-pensée, qui marche front levé et en avant, vers toutes les ressources sociales et humanitaires, ne soit pas plus avancée que l'agent réactionnaire contre lequel elle lutte, cela nous étonne et nous afflige à la fois. A lire les manifestes des diverses associations qui se sont fondées spontanément, dans le but de faire cesser la guerre civile, il est facile de reconnaître que les populations souffrent de cet état de choses. C'est en sortant du domaine des mots, pour entrer dans celui des faits, qu'on peut seulement détruire l'inquiétude née de l'inconnu. C'est par la réalisation de ses promesses qu'un pouvoir accuse sa virtualité.

Non pas que nous prétendions demander à la Commune une Constitution pour la France toute entière, ce serait l'entraîner en-dehors de ses attributions ; mais nous prétendons que son devoir est de tracer et de mettre en pratique une Charte particulière, qui tout en se reliant et en se soumettant aux règles générales de la République française, explique et notifie comment Paris applique ses franchises municipales.

Nous pensons que la Commune aurait pris depuis longtemps l'initiative à ce sujet pour deux motifs. Le premier c'était pour qu'en fixant les esprits, elle mettait fin à tous commentaires lancés par ses

Vol 213 v



ennemis pour intimider et arrêter les trop nombreux bourgeois qui n'ont rien dit; le second, c'est qu'un petit acte servait de trépas aux grandes cités déchirées et dans de notables proportions aux autres municipalités de France. Et qu'on ne s'y trompe pas, il n'y a aucun avantage immense dans l'adoption d'un mode d'administration communale. L'administration de la France y est fortement engagée; et cette circonstance nous rappelle l'observation pleine de sens, faite par Story (l'un des commentateurs de la Constitution fédérale américaine), au sujet des Constitutions particulières des États de l'Union: « Il ne faut pas s'étonner dit-il, qu'elles s'accordent avec le pacte général; parce qu'elles ont presque toute la même origine; la législation de chaque des États, ayant demandé au Congrès qui rédigea la Constitution fédérale, de régler également celles particulières aux États. » De cette unité naît une grande simplification pour la marche des affaires; et l'on a remarqué, lors de la guerre de sécession, que la séparation existait jusqu'à un certain point, entre les fédérés anciens et les fédérés nouveaux; c'est autrement entre les fédérés avec Constitutions anciennes, et les fédérés avec Constitutions nouvelles.

Voilà pourquoi nous jugeons plus qu'opportun que la Commune de Paris produise la première sa Charte constitutionnelle. Voilà pourquoi nous l'adjurons de ne plus tarder à satisfaire enfin la légitime attente de ses amis, et à déjouer les attaques de ses ennemis. Voilà pourquoi encore nous la sollicitons, non-seulement de se prononcer par écrit, mais encore de commencer immédiatement à s'exécuter en occupant de l'instruction gratuite et obligatoire. L'ignorance est l'arme la plus terrible dont les monarchies se servent envers le peuple; mais nous en avons fait la triste expérience depuis bientôt un siècle; donc à la Commune de Paris revient l'honneur de rendre cette arme désormais impossible; et elle arrivera d'abord en combattant la lacune que contient l'abandon des principes de 89, en suite en ouvrant dans Paris des écoles où les enfants de tous les citoyens sans exception, iront puiser le même enseignement libre et démocratique.

THOMAS.

LES FRANCES-FLEURS

Un homme de 24 ans déguisé en femme deux autres en matelas.

Les rues de Paris ont été témoin ces jours derniers d'un spectacle à se serrer le nez... Un franc-fleur, âgé de 24 ans, déguisé en femme. Pouch!

Le matelas devait faire pendant.

Il existe dans Paris un passage dont les extrémités sont baignées en tout temps par un liquide qui ne sent pas précisément le muse.

Ce long boyau, vrai nid de réaction cancanière, possédée... c'est-à-dire, possédait deux individus dont les instincts sanguinaires s'étaient si bien révélés pendant le siège, que les réacteurs ne se voyaient plus en sûreté dans leur voisinage, et parlaient de finir.

Nos héros n'avaient mangé cependant que des chiens, des chats et des rats... ils n'en voulaient pas à leurs frères réacteurs.

Vint la Commune: il fallait courir sus aux Prussiens n° 2, Argousins, Gendarmes et Roussins: nos héros préparèrent leur fugue.

Un déménagement est simulé:

Entre deux matelas, une toile simulant un matelas *gollette*, déguisa les deux fleurs: de légers objets d'ameublement, plus encombrant que lourds, remplissaient le véhicule qui partit de Paris pour la banlieue, et le tour était joué.

Les moitiés de ces héros, *biguents*, c'est le mot consacré, les imbéciles qui vont se faire casser la *goutte* sans savoir pour qui ni pourquoi.

Mais une simple réflexion que j'adresse à tous les francs-fleurs:

Avez-vous dit vos intentions quand vous receviez les vivres, les 2 fr. 25 alloués aux ménages, les habillements dont beaucoup d'entre vous en ont pris de rechange? Non, n'est-ce pas.

Comment qualifiez-vous cette action? Et comment pensez-vous que la Commune prendra la plaisanterie?

Je sais bien que vous avez une réponse toute prête: « La Commune! *enfoncée!* On reviendra bientôt et on *languera* les imbéciles. »

Dans le susdit passage il y a bien les trois quarts des hommes qui parlent ainsi, et les femmes, les portiers surtout, plus mal encore.

Qu'ils fient donc les uns et les autres! j'aime mieux les savoir loin de moi que derrière moi. En temps de guerre civile on n'est jamais trop gardé.

Vous ne rentrerez pas de sitôt, francs-fleurs; et ce sera là votre châtimement.

Et quand vous rentrerez, je demanderai que tous les hommes soit habillés en femmes, et les femmes en hommes.

Ce sera une bonne scène de carnaval.

Nous lisons dans l'Officiel:

Le Comité de salut public,

Considérant que, ne pouvant vaincre par la force la population de Paris, assiégée depuis plus de quarante jours pour avoir revendiqué ses franchises communales, le gouvernement de Versailles cherche à introduire parmi elle des agents secrets dont la mission est de faire appel à la trahison,

Arrête:

Art. 1<sup>er</sup>. Tout citoyen devra être muni d'une carte d'identité contenant ses nom, prénoms, profession, âge et

domicile, ses numéros de légion, de bataillon et de compagnie, ainsi que son signalement.

Art. 2. Tout citoyen trouvé non porteur de sa carte sera arrêté et son arrestation maintenue jusqu'à ce qu'il ait établi régulièrement son identité.

Art. 3. Cette carte sera délivrée par les soins des commissaires de police sur pièces justificatives, en présence de deux témoins qui attesteront par leur signature bien connaître le demandeur. Elle sera ensuite visée par la municipalité compétente.

Art. 4. Toute fraude reconnue sera rigoureusement réprimée.

Art. 5. L'exhibition de la carte d'identité pourra être requise par tout garde national.

Art. 6. Le délégué à la sûreté générale ainsi que les municipalités sont chargés de l'exécution du présent arrêté dans le plus bref délai.

Hôtel-de-Ville, le 23 février au 79.

Le Comité de salut public,

ANT. ARNAUD, BILLORAY, E. EUDES, F. GAMBOIS, G. RANVIER.

LES CLUBS

Le peuple n'aliène jamais sa souveraineté; il est donc à désirer que sa puissante voix se fasse entendre, et le plus souvent possible.

Nous nous associerons à ces manifestations en donnant une large hospitalité dans la Révolution, au résumé des séances des clubs ouverts à Paris.

Toutefois, la place la plus large sera réservée aux résumés des clubs des citoyennes.

Il est temps que nous fassions cesser les injustices et les préventions dont sont victimes les femmes.

Quand nous aurons mis toutes les citoyennes en état de gagner leur vie; quand des hommes robustes ne leur voleront plus le travail qui leur appartient, nos filles ne vendront plus leur honneur au dernier courtain de boutique.

En patience, en résignation, en dévouement, les femmes nous sont supérieures, je l'ai écrit il y a bien longtemps. Je ne cesserai jamais de protester contre le mauvais sort que leur a fait l'égoïsme des sociétés modernes.

La tribune est libre.

CLUB COMMUNAL NICOLAS-DES-CHAMPS

Séance du 14 mai 1871.

Résumé.

On donne lecture des motions du citoyen Moreau, commissaire civil au ministère de la guerre, délégué auprès du citoyen Deisselzue.

Première motion.

Au moment de commencer le contrôle de la solde des gardes nationaux, je demande la peine de mort contre les détournements de fonds publics. (Accepté à l'unanimité.)

Deuxième motion.

A partir de ce jour, la ration de vin sera doublée pour les citoyens en campagne; les cantines et débits de boissons seront supprimés.

Tout établissement de boissons d'où il sortira un homme ivre sera immédiatement fermé. (Accepté à l'unanimité.)

Troisième motion.

Défense formelle est faite de laisser passer aucune femme dans les forts, les avancées et les tranchées, si elle n'est munie d'un mandat régulier.

Les femmes remplacent les hommes maintenant dans le métier d'espions. Il faut punir ces femmes-là comme on punit les hommes qui font ce métier.

Quatrième motion.

La solde de la garde nationale sera répartie ainsi qu'il suit: 50 centimes aux hommes en campagne pour leur faux frais, plus la nourriture, une double ration de vin, et les femmes auront 1 fr. 75 c. par jour. (Accepté.)

Cinquième motion.

Les villages où une action sera engagée devront être évacués immédiatement par les habitants quand on prendra position dans ces villages. (Accepté.)

Puis une discussion s'engage pour savoir s'il faut ou non supprimer tous les journaux. Cette discussion a été provoquée par la lecture d'un article du journal le *Républicain*.

Les avis sont partagés. Quelques orateurs veulent la suppression complète; d'autres la voudraient partielle; enfin il y a des citoyens qui voudraient qu'on se bornât à l'existence de l'*Officiel*.

Le citoyen Lutz demande, non-seulement la suppression de la presse, l'*Officiel* excepté, mais aussi la suppression de l'affichage.

Le citoyen Bernard. — Révolutionnairement je suis de l'avis du citoyen Lutz. En ce moment ce serait de la maladresse de supprimer tous les journaux. On aurait pu supprimer tous les journaux ennemis; il ne fallait pas le faire en plusieurs fois, il ne fallait pas le supprimer principalement pour ce qu'ils disent, mais pour ce qu'ils sont, des réactionnaires. Ces gens-là sont contre nous, nous les supprimerons. Beaucoup de gens lisent les journaux et ils sont heureux d'avoir des nouvelles. Il faut supprimer les journaux tels que l'*Avant-Garde*, et laisser paraître les journaux de la Commune, qui remontent le courage de ceux qui pourraient faiblir. On démolit l'hôtel de la place Saint-Georges; cela va provoquer de la part de Thiers une attaque contre Paris. Nous en sommes heureux.

Le citoyen Lutz. — Il semble qu'on a cru que le blâme la démolition de la colonne Vendôme et de la maison Thiers.

Que cette colonne Vendôme et que cette tanière de M. Thiers disparaissent. Vous avez l'habitude des confi-

tures, il faut la conserver; c'est comme cela, et c'est vrai.

Notre honorable président, le citoyen Bernard, ne tient aucun compte de ce qui se passe. Les heures sont brûlantes; les journaux que vous supprimez le matin reparassent le soir sous un autre titre. Soyez révolutionnaire ou vous êtes perdus. Voilà la situation.

Le citoyen Puyssan. — Citoyens, j'ai une bonne nouvelle à vous annoncer. Un membre de l'état-major du 3<sup>e</sup> arrondissement vient de me dire:

Le 14<sup>e</sup> bataillon du 3<sup>e</sup> arrondissement vient demander au chef de la légion de les faire aller au feu: ceci est demandé par les sédentaires du 14<sup>e</sup> qui veut aller à l'ennemi (Applaudissements).

J'espère que cet exemple sera suivi par tous les arrondissements.

Le citoyen Ansuroux. — Une circulaire de M. Thiers dit que dans huit jours le drapeau tricolore flottera sur l'Hôtel-de-Ville, il dit que Paris sera à la disposition du gouvernement de Versailles.

Je comprends qu'un tel individu puisse faire de pareilles allégations. Il dit que dans huit jours il sera maître de Paris et de la République. Il a obtenu deux cent millions pour payer la trahison et les espions. Il a vu qu'il ne pouvait nous vaincre que par la trahison. On a saisi vingt-quatre mille brassards qui devaient orner les bras des réactionnaires; ces brassards étaient tricolores. Qu'ils viennent contre nous avec ces brassards, nous aurons notre drapeau rouge, le drapeau de la Commune. Nous étions menacés d'une trahison, on devait envahir la cité; les traitres ont été arrêtés. Les prisons ne sont pas faites pour les chiens, nous y avons été nous autres républicains, on pourra bien y mettre les réactionnaires.

Qua la Commune s'affirme en proclamant la justice et le droit.

Paris vainqueur, c'est l'abolition des armées permanentes. C'est aujourd'hui la lutte de la réaction contre le parti républicain.

La réaction venant se fixer en France, c'est la guerre dans deux ou trois ans. Il faut empêcher la guerre, il ne faut plus de ces lattes fratricides des nations. A Paris de peser la justice dans la balance du monde.

Paris vainqueur dira à l'Europe:

Nous ne voulons plus de guerres, nous avons versé notre sang au nom de l'humanité, pour détruire les tyrans qui nous ont opprimés. Celui qui voudra la guerre, au nom de l'humanité, il sera détruit.

Les francs-maçons se sont réunis alors, ils ont demandé que tout le monde se levât pour défendre la Commune. Les francs-maçons ont toujours dit: le sang répandu c'est la chose la plus odieuse du monde. Paris vaincu, c'est le règne des tyrans qui recommence.

Paris vainqueur dira à l'Europe: Nous nous sommes battus pendant quelques semaines pour empêcher des guerres qui peuvent durer des mois et des années.

On a livré le Moulin-Saquet aux versaillais, cette trahison a été faite par le commandant du 55<sup>e</sup> bataillon. La même fait devait se reproduire dans la redoute des Hautes-Bruyères, qui devait être livrée comme le Moulin-Saquet. Ce traître qui appartient au 18<sup>e</sup> avait quitté son poste à onze heures du matin.

Voici ce qu'on a appris de cet homme:

Après avoir quitté son poste, il avait été à l'Hay, où il donna des renseignements aux versaillais, « j'ai été forcé, a-t-il dit, de leur indiquer par où ils pouvaient pénétrer dans la redoute. Il a été pris dans la tranchée en costume de paysan, une cour martiale composée de dix officiers fut nommée; il fut traduit devant cette cour et condamné à mort. J'ai eu de voir assister à cette repréaille. Pour que la Commune réussisse, pour que le drapeau rouge, le drapeau de la liberté soit triomphant; il faut que la justice ne soit pas méconnue. On démolit la maison de M. Thiers; il ne pourra plus coucher dans son hôtel, mais il couchera au pilori de l'histoire; nous pourrions voir Thiers couvert de son infamie; nous pourrions le marquer du fer rouge des forçats; nous verrons cela à Paris.

Par notre résistance nous montrerons qu'on a su vendre notre honneur, mais qu'on a pu le livrer. Citoyens, aujourd'hui c'est au peuple de commander, c'est à la Commune d'obéir. Le peuple doit dire: nous voulons être sauvés. Vos mandataires ont pour mission d'être l'exécution de vos vœux. Le peuple a la force. Il faut que dans huit jours Paris soit victorieux, et que Versailles ait succombé.

Vive la Commune! Vive la République!

Le citoyen Landeck. — Avec la pénurie d'orateurs qui existe, il était convenu que ceux qui iraient parler dans d'autres clubs auraient la parole les premiers, le président l'a oublié.

Je vais vous rendre compte des sommes versées en secours au 5<sup>e</sup>, au 58<sup>e</sup>, au 59<sup>e</sup> et au 47<sup>e</sup>. Nous avons donné la paille et des secours pour une somme de 491 francs, nous sommes heureux de venir au secours de nos frères d'armes; il faut nous mettre en moyen d'augmenter le volume des secours accordés.

Vous avez entendu le citoyen Amoureux?

Je comprends que celui qui a le tempérament révolutionnaire tienne ce langage.

Nous vous signalons un vol.

Un homme, un négociant, confit en eau bénite, trésorier de la paroisse, en face des recherches faites à Saint-Lou, a disparu avec tout l'argent de l'église. Nous sommes allés au commissariat, mais ce sont des lenteurs, qui lui donnent le temps de fuir. Quand on a parlé de trahison, le citoyen Amoureux a dit: « Ce crime, aucun roi ne l'a commis, vendez l'honneur. » Il s'est trompé, car les rois ont toujours été pour vendre l'honneur des nations. La monarchie ne recule devant aucune infamie. Quand Pierre l'ermite prêchait cette guerre qui s'est prolongée pendant des siècles, il avait un but politique, un côté infâme de la monarchie, les persécutions, le despotisme.

Si le 18 mars, vous vous étiez levés en masse, le soir nous étions à Versailles, et tout serait fini, il est encore temps. Il y a assez de gardes nationaux de cœur; il faut vaincre ou mourir, nous ne voulons pas mourir seuls, vous mourrez tous avec nous.

Comme c'est toi qui nous a poussés dans la voie ou nous sommes, comme c'est toi qui nous a mis la tête sur le billot, avant que notre tête tombe, la tierce tombera.

Vous êtes nos complices, c'est vous qui nous avez fait commettre ces actions, vous nous avez compromis, par la justice, il faut que vous sachiez la seule façon de racheter notre lâcheté de vingt ans.

Nous avons vu la fin d'un tyran.

La séance est levée au cri de: Vive la Commune!

Ces extraits trop succints établissent tant pour le fond que pour la forme, une comparaison qui n'est pas favorable, on en conviendra, aux ruraux qui siègent à Versailles.

DOCUMENTS HONTEUX

Traité définitif de paix entre la France et l'Allemagne, soumis à la ratification de l'Assemblée nationale.

Art. 3. — Le gouvernement français remettra au gouvernement allemand les archives, documents et registres concernant l'administration civile, militaire ou judiciaire des territoires cédés. Si quelques-uns de ces titres avaient été déplacés, ils seront restitués par le gouvernement français, sur la demande du gouvernement allemand.

Art. 4. — Le gouvernement français remettra au gouvernement de l'empire d'Allemagne, dans le terme de six mois, à dater de l'échange des ratifications de ce traité:

1<sup>o</sup> Le montant des sommes déposées par les départements, les communes et les établissements publics de territoires cédés;

2<sup>o</sup> Le montant des primes d'enrôlement et de remplacement appartenant aux militaires et marins originaires des territoires cédés qui auront opté pour la nationalité allemande;

3<sup>o</sup> Le montant des cautionnements des comptables de l'État;

4<sup>o</sup> Le montant des sommes versées pour consignations judiciaires, par suite des mesures prises par les autorités administratives ou judiciaires dans les territoires cédés.

Art. 5. — Les deux nations jouiront d'un traitement égal en ce qui concerne la navigation sur la Moselle, le canal de la Marne au Rhin, le canal du Rhône au Rhin, le canal de la Sarre et les eaux navigables communiquant avec ces voies de navigation. Le droit de flottage sera maintenu.

Art. 6. — Les hautes parties contractantes étant d'accord que les circonscriptions diocésaines des territoires cédés à l'empire allemand doivent coïncider avec la nouvelle limite déterminée par l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus, se concertent après la ratification du présent traité, sans retard, sur les mesures à prendre en commun à cet égard.

Les communautés appartenant soit à l'Église réformée, soit à la confession d'Augsbourg, établies sur les territoires cédés par la France, cesseront de relever de l'autorité ecclésiastique française.

Les communautés de l'Église de la confession d'Augsbourg, établies dans les territoires français, cesseront de relever du consistoire supérieur et du directeur siégeant à Strasbourg.

Les communautés israélites des territoires situés à l'est de la nouvelle frontière, cesseront de dépendre du consistoire central israélite siégeant à Paris.

(A suivre.)

RAPPORTS MILITAIRES

Vauves.

Journée calme; position les mêmes.

Montrouge.

Journée, le fort reçoit très-peu de projectiles sans cause de dégâts.

Moulin-Saquet, Villejuif, Hautes-Bruyères et Rebut, calme.

Asnières.

Soirée du 13, violent combat d'artillerie. Les Versaillais envoient une quantité incommensurable de projectiles sans nous faire éprouver de grandes pertes. Les fédérés, à la tête desquels était le commandant Cottureau, qui mérite d'être cité à l'ordre du jour, ont riposté avec énergie sang-froid, et obligé l'ennemi à cesser le feu.

Nuit assez calme.

Matinée, nos batteries et les wagons blindés ouvrent leur feu sur les Versaillais, qui ripostent faiblement.

Soirée, combat devient plus violent de part et d'autre. Quatre heures, feu ralenti côté des Versaillais.

Neuilly.

Soirée, canonnade assez vive, sans résultat.

Nuit assez calme, quelques coups de fusil.

Matinée, canonnade assez vive; nous faisons éprouver de grandes pertes à l'ennemi.

Midi à quatre heures, toujours la canonnade versaillaise tirant avec fureur sans nous faire éprouver de pertes.

Positions les mêmes.

Porte Bineau.

Neuf heures et demie, projectiles tombent en grande quantité, sans faire de dégâts; nous répondons avec force.

Porte de Clichy.

Feu intermittent sur parc d'Asnières.

Porte Saint-Ouen.

Batteries des Docks dispersent les reconnaissances versaillaises.

Montmartre.

A ouvert son feu sur Bécon; le tir n'est pas encore bien juste.

Sur la demande du citoyen Régère, le Comité de salut public a décidé que le maire du V<sup>e</sup> arrondissement sera relié au réseau télégraphique, en disposant du fil qui se rendait précédemment à l'école normale de la rue d'Ulm.

Nous pensons que cette mesure utile va bientôt se généraliser. Il importe, en effet, que toutes les matières relatives mises en communication instantanément avec l'Hôtel-de-Ville, la guerre et les différents ministères, soit pour transmettre leurs requêtes, soit pour en recevoir des ordres immédiats.

Tous les détenteurs de soufre, phosphore et produits de cette nature sont tenus d'en faire la déclaration, sous trois jours, à la délégation scientifique, 78, rue de Valenciennes.

Le nombre de la Commune, cité de la délégation scientifique.

PARIS.

(Journal Officiel.)

Le journal la Révolution politique et sociale est en vente: 7, rue du Croissant.

Bureaux provisoires: à l'imprimerie, 9, cour des Miracles.

Paris. — Imp. Turpin et Ad Juvet, 9, cour des Miracles.